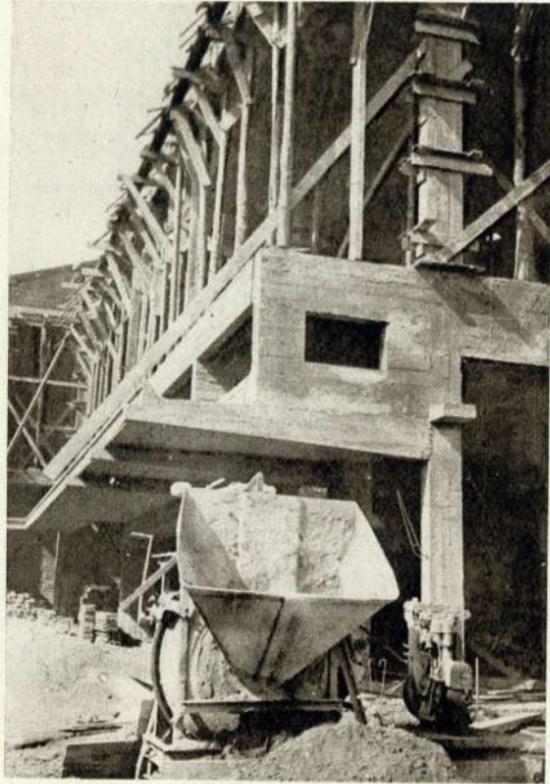


SERAING VILLE NOUVELLE



OSSATURE EN BETON DU PALAIS DE LA JUSTICE DE PAIX DE SERAING. A REMARQUER LE PORTE-A-FAUX DU BALCON.

Liège ayant confié à des bâtisseurs modernes comme Moutschen, Duesberg et Puters, les nouveaux bâtiments universitaires, Seraing — ville du feu et de l'acier — se devait de suivre de près l'exemple de la « Cité Ardente ». En confiant à l'architecte Pierre Rousch la construction du Palais de la Justice de Paix et du Lycée pour Jeunes Filles, la rude cité industrielle se place soudainement parmi les villes du pays qui affirment leur confiance dans la technique moderne, fille de l'esprit nouveau.

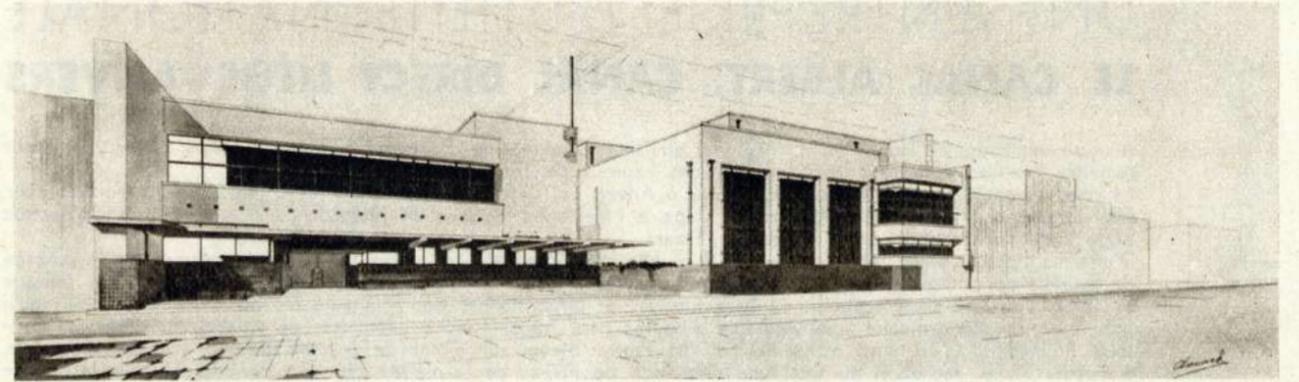
Les façades de ces deux bâtiments ont été établies de façon à écarter toutes saillies susceptibles de recueillir les poussières suspendues dans l'atmosphère des régions industrielles, susceptibles de provoquer, la pluie aidant, de larges trainées de souillure. Au point de vue esthétique, grâce à la prédominance des surfaces pleines sur les vides, le bâtiment de la Justice de Paix dégage une impression de force qu'amplifie encore l'écrasement des auvents. L'importance accordée à la profondeur tant pour l'entrée que pour le prétoire, accusant d'autre part une sorte de volonté de justice.

Au contraire, pour le Lycée, la supériorité des vides sur les pleins assure une légèreté paisible qui répond au programme en quelque sorte psychologique d'un bâtiment d'éducation féminine. Pour fortifier cette impression de vie heureuse et calme, les vides ont été limités par des angles et des lignes droites accusant une force déterminée et durable. Par un jeu de lignes horizontales et ses larges baies, la façade vers la rue de l'industrie suggère l'idée de stabilité (liée à l'idée d'enseignement) propre à donner au public une impression de confort, de durée, de sécurité.



LYCEE DE JEUNES FILLES A SERAING, FAÇADE VERS LA RUE DE L'INDUSTRIE.

ARCHITECTE PIERRE ROUSCH.



LES FAÇADES JUMEEES DES NOUVEAUX BATIMENTS DU PALAIS DE LA JUSTICE DE PAIX, ET DU LYCEE DE JEUNES FILLES, A SERAING. ARCHITECTE PIERRE ROUSCH.

Malgré certaines difficultés techniques rencontrées lors de l'élaboration des fondations, difficultés d'ailleurs prévues et résolues dès l'étude préliminaire, la réalisation des deux bâtiments est activement poussée. A l'endroit désigné pour la construction, le terrain étant en ses parties profondes entamé par des travaux miniers provoquant un affaissement régulier du sol de l'ordre de 3 à 5 centimètres par an, il fallut pour éviter les cassures que ces effondrements successifs pouvaient provoquer dans la masse rigide du gros œuvre du Palais de la Justice de Paix, étudier ses fondations et son ossature avec le plus grand soin.

Les fondations furent calculées de manière à ce qu'un tiers du terrain à n'importe quel endroit et dans n'importe quelle direction puisse se dérober sous le bâtiment sans que sa rigidité et sa stabilité soient mises en péril.

D'énormes poutres de 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de largeur, armées de façon particulière, forment un radier composé sur lequel s'élève l'ossature comportant de nombreux joints de dilatation divisant l'ensemble en tronçons (le plus grand atteint 35 m. x 11 m.) étudiés de façon à résister à n'importe quelle sollicitation de mouvement venant de la masse du bâtiment. En plus les fondations furent revêtues d'un produit d'imperméabilisation destiné à les préserver victorieusement de l'eau dont ces terrains se gorgent facilement. D'une légèreté voulue, le bâtiment est bien préservé au point de vue thermique. Les murs sont extérieurement revêtus de briques et intérieurement d'un parement léger et isolant de la Société « Isotherme », à Bruxelles. Les hourdis, légers, étant creux, sont également du même système et forment monolithe complet.

La brique choisie pour le revêtement est celle qui offre un minimum de porosité, toujours par crainte des fumées et poussières. Le grès qui revêt les soubassements s'adapte harmonieusement à la grisaille d'une cité industrielle grâce à sa coloration grise et neutre. Willy PUT.



VUE DE L'ARMATURE METALLIQUE SPECIALE DE L'UNE DES GROSSES POUTRES DE BETON DESTINEES A PORTER EN FONDATION L'OSSATURE EN BETON DU BATIMENT DU LYCEE DE SERAING. LES FONDATIONS EN BETON, D'UNE PUISSANCE EXCEPTIONNELLE, ONT ETE IMPERMEABILISEES CONTRE L'EAU, DONT LE TERRAIN SE GORGE FACILEMENT A L'AIDE DE L'HYDROFUGE « POLLUX » DES ETABLISSEMENTS FOBER ET PALM, A BRUXELLES, 7, RUE D'ASSAUT.

RECTIFICATIONS :

MM. Ed. François et fils nous font remarquer que dans l'une de nos récentes Chroniques, nous avons signalé que le mur de soutènement de la rue Ravenstein avait été construit sur mauvais alignement et que sa fondation vicieuse le rendait indésirable et dangereux.

Nous nous empressons de rectifier; il faut comprendre que le mur démolli n'était pas établi dans un mauvais alignement, mais bien dans celui de la construction projetée et commencée, qui prévoyait un avant-corps important vers la rue Ravenstein, que, d'autre part, pour la construction qui devait être faite, les fondations n'étaient pas vicieuses. Ce furent les mêmes que celles qui furent adoptées pour l'immeuble de la Caisse de Reports et de Dépôts, pour les « Propriétaires Réunis », pour les immeubles Balzer et pour la Société Générale. Ces constructions restent la protestation la plus efficace à opposer à des affirmations inexactes.

Une coquille malheureuse s'est glissée, à la fin du quatrième paragraphe, dans l'article « Un problème d'urgence : La Voirie Anversoise », paru à la page 304 de notre dernier numéro. Nous avons imprimé : « la circulation sur revêtements lisses représente à ce point de vue comme au point de vue de l'usure de tous les véhicules, qu'il s'agisse de voitures souples ou de simple charroi, une considérable amélioration et une économie **contestablement** réalisée au bénéfice du commerce et de l'industrie de toute une ville, et même sa province ». C'est « incontestablement » qu'il fallait lire.